



Accident non responsable et sans assurance

Par **vanerose**, le **07/03/2012** à **13:44**

Bonjour,rrnrnEn octobre 2011, je me suis arrêtée derrière une voiture qui laissait passer un piéton. Une troisième voiture est venue s'arrêter "dans la mienne" le conducteur ne m'ayant pas vu ! Sous le choc, ma voiture a percuté l'arrière de la première devant moi, accident en chaîne. Les constats ont été établis, pas de blessés, quelques petites rayures sur le pare choc de la première et de la mienne, seule l'avant de la voiture responsable a été amochée. Jusque là rien d'anormal. rnrnJe vais chez l'assureur pour déposer mon constat, et là j'apprends que je suis résiliée ! j'ai payé avec retard, mon chèque a été encaissé mais le solde n'a pas été mis sur mon "compte assuré". Je n'ai rien reçu, pas de lettre recommandée, rien...et aucune suite de l'accident.Le temps est passé. rnrnSamedi, j'ai reçu une lettre de l'assurance de la personne de la première voiture : elle souffre de blessures aux cervicales, on me signale que mon assurance refuse de payer suite à ma résiliation aux moments de l'accident, et que je dois payer. les dommages corporels sont évaluées au maximum à 7000 euros (ils attendent la stabilisation de la victime pour estimer)et à 75 euros pour le pare choc...je suis allée voir mon assureur ce matin, j'ai rédigé une lettre recommandée où j'informe que les conventions entre assureurs ne sont plus garanties mais que je ne suis pas responsable de cet accident, j'ai fourni les copies des 2 constats avec les coordonnées du responsable de l'accident. Mon assureur me dit qu'il reste optimiste vis à vis de ça, et qu'il est dans l'intérêt de l'autre assurance de voir directement avec l'assurance du responsable de l'accident plutôt que d'un particulier non solvable... rnrnJe ne sais plus ce que je dois faire pour sortir de cette situation.

Par **alterego**, le **07/03/2012** à **15:01**

Bonjour,rrnrnLa description que vous faites est celle d'une collision en chaîne.rnrnLe responsable est le conducteur du véhicule que vous précédiez, votre agent d'assurance a

toutes les raisons d'être optimiste.
La situation que vous venez de connaître avec votre assureur, grâce à cet accident, devrait vous inciter à plus de prudence et de ponctualité dans vos règlements afin d'éviter toute mauvaise surprise. Il y a des jours comme ça, où l'on a une petite étoile qui veille sur nous.
Cordialement

Par **vanerose**, le **08/03/2012** à **20:54**

Bonsoir,
Je vous remercie pour cette petite confirmation, et il est certain que cet incident m'a servi de leçon depuis octobre, je suis passée aux prélèvements pour éviter d'autres désagréments ! J'espère que la petite étoile continuera à me suivre...
Cordialement